

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets, notamment par le biais du compostage individuel, est un des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

Cette action contribue à la réduction des déchets à la source ainsi qu'à l'atteinte des objectifs réglementaires, et participe au déploiement de l'économie circulaire.

C'est la raison pour laquelle, à compter de novembre 2020, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile met en place une campagne de développement du compostage domestique sur son territoire.

À cet effet, les usagers ont la possibilité d'acquérir des composteurs en bois de 300 ou 600 litres ainsi que des lombricomposteurs, moyennant une participation financière de 10€.

Dès la réservation et le paiement effectués, ils seront invités à venir retirer leur équipement dans l'une des permanences organisées 2 fois par semaine à la Ressourcerie d'Aubagne et 1 fois par mois dans chacune des communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les consignes et les bons gestes liés au compostage seront alors expliqués par des agents du Conseil de Territoire.

Pour les réservations de composteurs ou pour toute question et demande d'information, il suffit de contacter Allô Déchets au 04 42 18 19 79.

